



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°2A-2018-068

PUBLIÉ LE 6 JUIN 2018

Sommaire

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

2A-2018-06-04-003 - Arrêté portant organisation de la DDTM 2A (6 pages)

Page 3

SGAMI SUD

2A-2018-06-05-001 - Arrêté portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat par le SGAMI Sud et le CSP Marseille (10 pages)

Page 10

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

2A-2018-06-04-003

Arrêté portant organisation de la DDTM 2A



PREFETE DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Secrétariat Général

Arrêté n° **du**
portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer
de la Corse-du-sud

*La préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole
Chevalier des Palmes Académiques*

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de l'Etat ;
- Vu la loi n° 95-115 du 4 février 1995 modifiée d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le décret n° 97-156 du 19 février 1997 modifié portant organisation des services déconcentrés des affaires maritimes ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de déconcentration ;

- Vu le décret du Président de la République du 27 avril 2018 portant nomination de Mme Josiane CHEVALIER en qualité de préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;
- Vu le procès-verbal du 22 mai 2018 d'installation dans ses fonctions de Mme Josiane CHEVALIER, préfète de Corse, préfète de la Corse-du-Sud ;
- Vu l'avis des comités techniques de la direction départementale des territoires et de la mer de la Corse du Sud des 06 décembre 2017 et 03 avril 2018 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer ,

ARRETE

Article 1^{er} La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Corse-du-sud, placée sous l'autorité de Mme la préfète de Corse, préfète de la Corse-du-sud, exerce les attributions définies à l'article 3 du décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009.

Elle est compétente en matière de politiques d'aménagement et de développement durable des territoires et de la politique de la mer et du littoral.

Article 2 L'organigramme de la direction départementale des territoires et de la mer de la Corse-du-sud est fixé comme suit :

- la direction
- le secrétariat général (SG)
- le service économie agricole (SEA)
- le service urbanisme, planification, habitat (SUPH)
- le service d'appui aux territoires (SAT)
- le service risques, eau et forêt (SREF)
- le service de la mer et du littoral (SML)
- la mission connaissance des territoires (MCT)
- la mission patrimoine naturel et biodiversité (MPNB)

Le directeur départemental des territoires et de la mer est assisté de deux directeurs adjoints, dont l'un est également délégué à la mer et au littoral.

Article 3 Les différents services de la DDTM sont organisés comme suit :

Direction

La direction est composée du directeur, de deux directeurs adjoints, d'un adjoint aux directeurs, d'un chargé d'aménagement littoral et d'une chargée de mission juridique. Sont également rattachés à la direction les architecte et paysagiste conseils.

Secrétariat Général

Le secrétariat général est composé d'un chef de service et des unités suivantes :

- unité ressources humaines
- unité conseil de gestion et modernisation
- unité affaires financières
- unité moyens généraux

Le SG s'appuie également sur les unités de la plate-forme, support commun à la DREAL et à la DDTM, comprenant :

- le pôle support intégré (PSI)
- le pôle logistique
- le pôle médico-social

ainsi que la plate-forme comptable interministérielle CHORUS (CSPI) et le SIDSIC.

Service économie agricole (SEA)

Le SEA est composé d'un chef de service et des unités suivantes :

- unité politique agricole commune et structures agricoles
- unité coordination des contrôles et aides conjoncturelles

Service risques, eau et forêt (SREF)

Le SREF est composé d'un chef de service et des unités suivantes :

- unité cours d'eau
- unité police de l'eau MISEN
- unité qualité des eaux POLMAR
- unité forêt DFCI
- unité risques

Service urbanisme, planification et habitat (SUPH)

Le SUPH est composé d'un chef de service et des unités suivantes :

- unité planification
- unité urbanisme
- unité affaires juridiques
- unité habitat, rénovation urbaine

Service d'appui aux territoires (SAT)

Le SAT est composé d'un chef de service, d'un chargé de mission Référent Départemental Inondation - SISPEA et des unités suivantes :

- unité projets
- unité bâtiments
- conseil aux financements de projets
- unité éducation routière
- unité sécurité routière et crises

Service de la mer et du littoral (SML)

Le SML est composé d'un chef de service et des unités suivantes :

- unité activités maritimes et littorales
- unité gens de mer et navires
- unité contrôles et police
- unité domaine public maritime
- capitaineries de :
 - Ajaccio
 - Propriano
 - Bonifacio
 - Porto-Vecchio
- stations maritimes de
 - Propriano
 - Bonifacio

Article 4 Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires et de la mer de Corse-du-Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corse-du-Sud.

Ajaccio, le 4 juin 2018

La préfète


Josiane CHEVALIER

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Annexe à la décision administrative n° 2018
dans le cadre de la modification de l'organigramme de la DDTM de Corse-du-Sud**

		Affectation avant réorganisation de la DDTM		Affectation à compter du 01 février 2017	
Nom	prénom	service	unité	service	unité
Ferracci	Jean-Baptiste	C	Service Urbanisme Planification et Habitat	Service d'Appui Aux Territoires	Projets
Affectation avant réorganisation de la DDTM					
nom	prénom	cat	service	unité	service
Serer	Rita	C	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Instruction ADS	Secrétariat
Affectation à compter du 06 février 2017					
nom	prénom	cat	service	unité	service
Pozzo Di Borgo	Laurent	B	Service d'Appui Aux Territoires	Instruction ADS	Chargé de mission R.D.I
Affectation à compter du 1^{er} septembre 2017					
Affectation avant réorganisation de la DDTM					
nom	prénom	cat	service	unité	service
Vincentelli	Elisabeth	A	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Pilotage ADS	Urbanisme
Timsit	Thais	B	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Pilotage ADS	Urbanisme
Cadart	Nathalie	B	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Pilotage ADS	Urbanisme
Moulai-Crapon	Anne-Charlotte	B	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Pilotage ADS	Urbanisme
Bouzer	Laetitia	C	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Pilotage ADS	Urbanisme
Bartoli	Florence	B	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Pilotage ADS	Urbanisme
Joyaux	Alexandre	B	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Instruction ADS	Urbanisme
Rakotobe	Florence	B	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Instruction ADS	Urbanisme
Peñault	Dominique	B	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Instruction ADS	Urbanisme
Guitera	Vanina	C	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Instruction ADS	Urbanisme
Hernandez	Hervé	B	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Instruction ADS	Urbanisme
Pons	Valérie	B	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Instruction ADS	Affaires Juridiques
Mary	René	C	Service Aménagement Urbanisme et Habitat	Instruction ADS	Affaires Juridiques
Gire	Julien	B	Service Urbanisme Planification et Habitat	Instruction ADS	Affaires Juridiques
Arrivé au 1 ^{er} février 2018					

SGAMI SUD

2A-2018-06-05-001

Arrêté portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat par le SGAMI Sud et le CSP Marseille



PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SÉCURITÉ SUD

RAA

Arrêté du 5 juin 2018 portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI de Marseille et le centre de Services Partagés SGAMI de Marseille

La Secrétaire générale de la zone de défense
et de sécurité sud auprès du Préfet de la Région Provence-
Alpes-Côte d'Azur,
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud,
Préfet des Bouches-du-Rhône

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 15 mai 2018, portant nomination de Madame Frédérique CAMILLERI, en qualité de secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Hugues CODACCIONI, contrôleur général de la police nationale, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité sud ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2018 portant délégation de signature à Madame Frédérique CAMILLERI, Secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique CAMILLERI, secrétaire générale de la zone de défense et de sécurité sud, la délégation de signature qui lui est accordée sera exercée par Monsieur Hugues CODACCIONI, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud.

TITRE PREMIER : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME ZONAL N° 7 DU PROGRAMME 176

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Madame Caroline AZAIS-BOYER, attachée d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, à Madame Geneviève MICHON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Monsieur Bernard GAT, secrétaire administratif de classe supérieure, à Madame Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Morgane JAMET, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Antoine MARIN, secrétaire administratif de classe normale, à Monsieur Laurent FRANCOIS adjudant-chef, à Monsieur Inzoudine EL MANROUF, secrétaire administratif de classe normale, Madame Elsa DI DOMENICO, adjointe administrative, pour effectuer dans CHORUS la programmation et le pilotage des crédits du B.O.P. zonal n° 7 relevant du programme 176, notamment pour recevoir les crédits du B.O.P. zonal, répartir ces crédits entre les unités opérationnelles et procéder à des réallocations de crédits entre services, en cours d'exercice budgétaire.

**TITRE DEUX : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DU BUDGET OPERATIONNEL
DE PROGRAMME ZONAL DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD DU
PROGRAMME 216**

Sont autorisés à exprimer les besoins de l'U.O. relative aux moyens alloués à la DSIC en gestion locale (centre financier 0216-CSIC-DSUD) adressés par les chefs de services dûment habilités, Madame Magali IVALDI, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, Madame Valérie DE OLIVEIRA, secrétaire administrative de classe supérieure, Madame Isabelle POELAERT, technicienne SIC de classe supérieure, Madame Christine VERCHER, adjointe administrative, appartenant tous au bureau des Moyens et Activités Transverses de la DSIC, dans la limite des montants fixés, ainsi qu'à constater le service fait.

**TITRE TROIS : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DE L'UNITE
OPERATIONNELLE SGAMI DE MARSEILLE ET DU RESPONSABLE DE L'UNITE
OPERATIONNELLE SGAMI PRESTATAIRE**

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Madame Caroline AZAIS-BOYER, attachée d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, à Madame Geneviève MICHON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Monsieur Bernard GAT, secrétaire administratif de classe supérieure, à Madame Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Morgane JAMET, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Antoine MARIN, secrétaire administratif de classe normale, à Monsieur Inzoudine EL MANROUF, secrétaire administratif de classe normale, à Madame Isabelle PERCKE, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Elsa DI DOMENICO, adjointe administrative et à Monsieur Laurent FRANCOIS adjudant-chef, pour effectuer, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits de l'U.O. SGAMI Sud (centre financier 0176-DSUD-DSGA) relevant du programme 176.

ARTICLE 2 :

Sont autorisés à exprimer les besoins relevant de l'U.O SGAMI sud (centre financier : 0176-DSUD-DSGA) qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
BASTIDE Corinne	FARESS Hanan	PASQUIER Vincent
BAUMIER Marie-Odile	FARGIER Sandie	PERCKE Isabelle
BEDDAR Hocine	FLORES Cécile	PEREZ Nathalie
BELKENADIL Naoual	GAY Laëtitia	PEREZ Magali
BIET Justine	GOUILLARD Joëlle	REYNIER Béatrice
CADART Séverine	IBIZA-FISHER Geneviève	ROUMANE Sonia
CARLI Catherine	IVALDI Magali	SANCHEZ Francis
CHAPPE Sabine	JEAN-MARIE Nadège	SIMON Laura
COLLIGNON Geneviève	JONQUIERES Jérémy	VERDIER-DELLUC Nathalie
COSTANTINI Christine	MATTEI Muriel	VERNEUIL Hortense
DELAGE Eric	VERDIER Patricia	VIALARS Marion
DI GENNARO Elena	MOUNIER Sandra	VISSE Emmanuel
DIEBOLD Morgane	NOWAK Sylvie	

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée Monsieur le Colonel Patrick HOAREAU, directeur de l'équipement et de la logistique, par Madame Naoual BELKENADIL, attachée d'administration de l'Etat, chef du pôle des affaires financières, pour effectuer dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits de l'U.O. SGAMI Prestataire (centre financier : 0176-DSUD-DSPT) relevant du programme 176.

ARTICLE 4 :

Sont autorisés à exprimer les besoins relevant de l'U.O. SGAMI Prestataire (centre financier : 0176-DSUD-DSPI) qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents dont les noms suivent :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
BAUWENS Nathalie	CARLI Catherine	PASQUIER Vincent
BELKENADIL Naoual	FARESS Hanan	PEREZ Magali
BERAUD Sandra	GAY Laëtitia	REYNIER Béatrice
BONIFACCIO Dominique	JEAN-MARIE Nadege	VERDIER-DELLUC Nathalie
BOUBAKA Samia	MOUNIER Sandra	
CADART Séverine	OUAICHA Fatiha	

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique ou sur les formulaires Chorus et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

TITRE QUATRE : MISSIONS RELEVANT DU PROGRAMME 303

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1er est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Madame Caroline AZAIS-BOYER, attachée d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Frédéric BRIANT, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du budget, à Madame Geneviève MICHON, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, à Monsieur Bernard GAT, secrétaire administratif de classe normale, à Madame Nathalie MARCHIONE, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Antoine MARIN, secrétaire administratif de classe normale, à Monsieur Inzoudine EL MANROUF, secrétaire administratif de classe normale, à Madame Elsa DI DOMENICO, adjointe administrative et à Monsieur Laurent FRANCOIS adjudant-chef, pour effectuer dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relatifs au fonctionnement des centres de rétention administrative relevant du centre financier 0303-CLII-DSUD du programme 303.

**TITRE CINQ : MISSIONS RELEVANT DU RESPONSABLE DE L'UNITE
OPERATIONNELLE CONTENTIEUX POLICE ET GENDARMERIE DU BUDGET
OPERATIONNEL DE PROGRAMME : « AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUSES »
DU PROGRAMME 216**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre PLISTAT, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, à Monsieur Cyrille CAMUGLI, attaché d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, chef du pôle « défense de l'Etat et de ses agents » et par Monsieur Daniel FANZY, attaché principal d'administration de l'Etat, adjoint au chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, chef du pôle « réparation des dommages accidentels » pour effectuer, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits de l'UO contentieux police et gendarmerie, centre financier : 0216-CAJC-DSUD, relevant du programme 216 et constater le service fait.

TITRE SIX : MISSIONS RELEVANT DU CENTRE DE SERVICES PARTAGES MISPLTF013

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} est donnée Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, et :

- à Monsieur Christophe CIANCIO, attaché d'administration de l'État, chef du CSP SGAMI Sud (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303, 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II);
- au Commandant Karl ACCOLLA, coordinateur équipe GN CSP SGAMI Sud et à la Major Sylvie SERRE, adjointe au coordinateur équipe GN, en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles de la gendarmerie nationale en régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 152 (gendarmerie nationale) et 105 (affaires étrangères) ;
- à Madame Virginie NATALE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des dépenses courantes (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303, 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II);
- à Monsieur Ezzedine KADA-YAHYA, attaché d'administration de l'État, chef du bureau des dépenses métiers et recettes non fiscales (centres de services partagés) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les

Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303 , 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II)

- A Madame Carole SAUREN, attachée d'administration de l'État, chef de bureau de la performance financière (centre de services partagés SGAMI Sud en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303, 217, 232, 307 (titre II), 780 (hors titre II).

ARTICLE 2 :

Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « responsables », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs, et en particulier pour la validation des demandes de paiement (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements juridiques (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements de tiers, des recettes non fiscales et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations :

Sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303, 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II)		
NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
ALBERT Aurélien	APELIAN Josiane	BAS Bérangère
BOULAIN Marie-hélène	BOURGUET Florence	BOUSSIE Marion
BREFEL Baotien	BROTO Liliane	BUTI Jacqueline
CASELLA Marjorie	COQUET Adeline	DAHMANI Anissa
DENJEAN Alexandra	DIDONNA Jöelle	DINOT Anne-Marie
DOUNA Sandy	DUMORTIEZ Céline	ENGEL Nathalie
FARKAS Alexandrine	FOUILLAT Marisol	GABOURG Martiny
GALIBERT Jean-Paul	GALLARDO Karine	GRANDIN Catherine
GRUET Sonia	HAJI Dounia	HOUDI Fatima
IBERSIENE Soazig	JURGENS Sabine	LACROIX Sandrine
LAGUILHON-DEBAT Angéla	LEVEILLE Virginie	LALLEMAND Bénédicte
LUCAS Julie	MANSARD Marie-Dominique	MARQUOIN-LAROUÏ Isabelle
	MATTEI Magalie	MENDONCA Sofia
MILITELLO Audrey	MOLINOS Patricia	MONTI Chantal

OULION Tony	PERRIER Emilie	PERRON Véronique
PRODEL Nicolas	PROST Julien	PRUDHOMME Sandy
RICHARD Céline	ROBYN Aurélie	ROUSSAS Corinne
RUIZ Evelyne	SERRE Sylvie	TAILLANDIER Renaud
TAPON Mélissa	TROMBETTA Aline	TRUONG VAN Sylvie
VALLEJO Geneviève	VAUCHEY Aurore	VUAILLET Sophie

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « gestionnaires », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs et en particulier pour la saisie des demandes de paiement, des engagements juridiques, des engagements de tiers, des recettes non fiscales, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations ainsi que de la certification du service fait :

Sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 724, 723, 216 / 148, 333, 105, 303 , 217, 232, 307 (titre II), 780 (Hors titre II)

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
ACCOLLA Karl	ALBERT Aurélien	ZAHRA Agnès
APELIAN Josiane	BAROZZI Elodie	BARUTEU Nicole
BELBACHIR Amaria	BENAKKA Souad	BERLIN Arnaud
BERNARD Anne	BIDIN David	BIGOT Florian
BOUCHET Mickael	BOUDENAH Célia	BOYER Marie-Antoinette
BREBANT Hervé	BREFEL Baotien	BUTI Jacqueline
CASELLA Marjorie	CELENTANO Anne	CERATI Julie
CHARLOT Julie	CHAURIS Josée-Laure	CIANCIO Christophe
COQUET Adeline	CUGUILLIERE Adeline	DAHMANI Anissa
DEGEILH Isabelle	DEKHIL Farida	DENJEAN Alexandra
DESPERIEZ Julien	DIDONNA Jöelle	DINOT Anne-Marie
DJERIAN Catherine	DJERIBIE Ida	DORMOIS Sonia
DOUNA Sandy	DUMORTIEZ Céline	ETIENNE GERMAN Hélène
FATAN Amira	FAVROUL Anne Virginie	FERMIGIER Véronique
FORTE Monique	FOUILLAT Marisol	GABOURG Martiny
GACONIER Sylvie	GALIBERT Jean-Paul	GALIBERT Véronique

GALLARDO Karine	GALLIANI Christine	GANGAI Solange
GARNIER Nathalie	GEORGE Christophe	GIRAUDO Sandrine
GNOJCZAK Anne Marie	GORTARI Jennifer	GRUET Sonia
GRINANT Frédéric	HADDOU Sabine	HALIN Nathalie
HAMDI Anissa	HERNANDEZ Emmanuel	HESPEL Elodie
HOUDI Fatima	JEBALI Wafa	JOURDAN Lucienne
KADA-YAHYA Ezzedine	KERLOCH Sandra	KWIECIEN Brigitte
LAFAYE Olivier	LALLEMAND Bénédicte	LEVEILLE Virginie
LUCAS Julie	LUCIANAZ Valérie	LUCZAK Laurent
MANSARD Marie-Dominique	MARCHITTO Déborah	MARCY Kimberley
MARQUOIN-LAROUÏ Isabelle	MARTINEZ Christiane	MAUREL Nadine
MAZET Pascale	MENDONCA Sofia	MILITELLO Audrey
MOGUER Laury	MOHAMED GALINA Nasrine	MOLINOS Patricia
MONETA BILLARDELLO Cécile	MONGE Vanessa	MONTI Chantal
MTOURIKIZE Nailati	NUYTEN Yasmina	OTOTESS Laetitia
OULION Tony	PEIGNE Sybille	PERRIER Emilie
PEYRAMAYOU Mickaël	PEYRE Guilhem	PISTORESI Leslie
PLANTEL Laura	PRUDHOMME Sandy	RASOANARIVA Norosoa
RIFFARD Elisabeth	ROCH Monique	ROSET Francette
ROUANET Régine	ROUSSEAU Edwige	RUGGIU Pierrette
SALAMA Valérie	SALOMONE Fabien	SANCHO Emmanuelle
SANSAMAT ANDRADE Céline	SAUREN Carole	SERRE Sylvie
TAPON MéliSSa	TEISSERE Florence	TRAIN Aurélie
TROMBETTA Aline	TRUONG VAN Sylvie	VALLEJO Geneviève
VAUCHEY Aurore	VIRIEUX Valentine	VUAILLET Sophie

TITRE SEPT : MISSIONS RELEVANT DU SGAMI de MARSEILLE
(dépenses de personnel, frais de changements de résidence, frais médicaux)

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée par Madame Céline BURES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des ressources humaines, Monsieur Pierre MAGNARD, attaché d'administration de l'État, chef du pôle d'expertise et de services, Madame Manon IZQUIERDO, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, Madame Annie MASSA, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État et uniquement :

- pour le ministère 209, programmes 152, 216, 161, 176, 232, 307, 217 et 148,
- pour le ministère 258, programme 148,
- pour le ministère 212, programme 333,
- en vue de la liquidation des dépenses de titre II hors PSOP et de la liquidation des frais de changement de résidence.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée par Madame Céline BURES, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur des ressources humaines, Madame Frédérique COLINI, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des affaires médicales et sociales, et Madame Isabelle FAU, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau des affaires médicales et sociales pour la programmation, le pilotage des crédits relatifs aux frais médicaux et la constatation du service fait. Au titre de la Délégation territoriale de Toulouse, la délégation sera exercée par Madame Catherine FEUILLERAT, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des affaires sociales et Madame Geneviève GRAPPIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef du bureau des affaires sociales, pour la constatation du service fait.

ARTICLE 3 :

L'arrêté du 15 mai 2018 portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI de Marseille et le Centre de Services Partagés SGAMI de Marseille est abrogé.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures chefs-lieux des régions PACA, Occitanie et Corse.

Fait à Marseille, le 5 juin 2018

La Secrétaire Générale de la Zone de
Défense et de Sécurité Sud

Frédérique CAMILLERI